# **CNI – Mineurs**

- o Prise de rendez-vous obligatoire : 01.47.71.53.49
- o Présence obligatoire du mineur et de la personne ayant l'autorité parentale.
- Compléter la pré-demande en ligne sur <u>www.predemande-cni.ants.gouv.fr</u> et imprimer le récapitulatif.
- Si CNI <u>et</u> Passeport = une seule demande
- o 1 dossier **COMPLET** par enfant

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur, tête centrée, visage dégagé et bouche fermée.
  - Cabine photo disponible sur place ou photographe professionnel pour les jeunes enfants.
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois non manuscrit aux nom, prénom et adresse de la personne ayant l'autorité parentale : factures d'électricité, de gaz, de téléphone (fixe ou mobile), quittance de loyer, assurance habitation, avis d'imposition... (original et copie).
- o La pièce d'identité du parent présent exerçant l'autorité parentale (original et copie).

#### **EN CAS DE PERTE /VOL :**

- 1 timbre fiscal de 25€ à acheter en ligne (<u>www.timbres.impots.gouv.fr</u>) ou dans un bureau de tabac.
- La déclaration de perte, établie en ligne (<u>www.service-public.fr</u>) ou la déclaration de vol, établie au commissariat.
- Le passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans (original et copie).

#### SINON:

- 1 document avec photographie: permis de conduire, Carte Vitale, Pass Navigo... (original et copie).
- o 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

#### **EN CAS DE RENOUVELLEMENT :**

 L'ancienne Carte Nationale d'Identité ou le Passeport (si CNI périmée de plus de 5 ans) (original et copie).

#### **EN CAS DE 1<sup>ère</sup> DEMANDE :**

Le Passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans (original et copie)

#### SINON:

- o **1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois**, sauf si ville de naissance dématérialisée COMEDEC.
- Si aucun titre d'identité : 1 document avec photographie (permis de conduire, Carte Vitale, Pass Navigo...) (original et copie).





#### **ENFANTS ISSU DE PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS:**

- o **TGI**: jugement de divorce avec convention définitive (et requête).
- Notaire: attestation notariale avec convention.

### **EN CAS DE RÉSIDENCE ALTERNÉE:**

- 1 justificatif de domicile de l'autre parent (copie).
- La pièce d'identité de l'autre parent (copie).

## EN CAS D'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE PAR UN TIERS :

- Le jugement de tutelle ou la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.
- La pièce d'identité du tuteur (original et copie).

### POUR FAIRE FIGURER UN NOM D'USAGE APRÈS LE NOM DE FAMILLE :

#### Le choix d'un nom d'usage doit être fait avec l'accord des parents.

- o Un acte de naissance faisant apparaître le nom des 2 parents (original).
- Autorisation de l'autre parent (celui qui ne fait pas la démarche) accompagné de sa pièce d'identité (copie).

### EN CAS DE 1ère DEMANDE SUITE À L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE :

- L'acte de naissance faisant apparaître la mention de la naturalisation, le certificat de nationalité française ou le décret de naturalisation
- Le titre de séjour (original et copie).
- La pièce d'identité : passeport étranger, attestation de reprise de titre de séjour avec photo (original et copie).

Horaires d'ouverture		
Lundi à mercredi :	08h45	12h15
	13h45	17h15
Jeudi :	08h30	12h15
	13h45	17h15
Vendredi:	08h45	12h15
	13h45	17h00
Samedi :	08h30	12h00